Gorges Causses Cévennes
Communauté de Communes
Terre d'Aventures

BULLETIN INTERNE COMMUNAUTAIRE

MOIS DE AOÛT 2020 – N°9

FAISONS PREUVE D'ESPRIT SOLIDAIRE ET DE SENS DES RESPONSABILITÉS…
… SANS OUBLIER DE PRENDRE BIEN SOIN DE NOUS ET DES NÔTRES

Le Mot du Président

Dans un contexte sanitaire très particulier, les élus issus du scrutin municipal des 15 mars et 28 juin 2020, ont enfin pu être installés dans leurs fonctions. Notre Assemblée délibérante est quant à elle installée depuis le 9 juillet, séance qui a également vu la désignation de l'exécutif : le Président, les 7 vice-présidents et le membre, qui composent le Bureau communautaire.

Très rapidement, ces instances ont donc été mobilisées pour prendre les premières décisions indispensables au fonctionnement optimal de l'intercommunalité, notamment les budgets primitifs 2020, qui ont été votés en séance ordinaire le 23 juillet. Ce numéro du Bulletin interne est consacré à la présentation de ces décisions.

Les commissions thématiques, véritable force de propositions et espaces de dialogue ou d'échanges au sein de l'intercommunalité, pour préparer de manière optimale les travaux du Bureau et de l'Assemblée délibérante, sont aujourd'hui constituées. Elles ont déjà entamé leurs travaux pour quelques-unes et monteront en puissance dès la rentrée, avec un calendrier bien rempli, mais aussi encore beaucoup d'incertitudes quant à l'évolution de la situation sanitaire et ses incidences sur nos travaux et projets.

Nous sommes en effet confrontés à une crise exceptionnelle par son ampleur et sa durée, qu'il convient de gérer avec la plus extrême prudence. C'est pourquoi, il convient de rester vigilants, en prenant notamment soin de vous et de vos proches. Je vous invite néanmoins à profiter pleinement de votre été !

H. Cavalier

Direction générale & Vie des instances

Le 9 juillet dernier, les 35 délégués du **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** ont été officiellement installés dans leurs fonctions. Cette instance règle par ses délibérations les affaires relevant des compétences de la Communauté de communes, en application du principe de spécialité, et ceci, en respectant les lois et règlements relatifs au contrôle administratif et financier des communes :

17 communes	Délégués titulaires		Délégués suppléants	
BARRE-DES CÉVENNES	1	François ROUVEYROL	1	Charles ALDROVANDI
BÉDOUÈS-COCURÈS	2	Marie-Thérèse CHAPELLE		
		Michaël BIANCARDINI		
CANS ET CÉVENNES	1	Henri COUDERC	1	Matthieu PASCUAL
CASSAGNAS	1	Jean WILKIN	1	Édith MALET
FLORAC-TROIS-RIVIÈRES	9	Flore THÉROND		
		Serge VÉDRINES		
		Martine BOURGADE		
		Michel CAPONI		
		Gisèle ROSSETTI		
		Claudie MARTIN-PASCAL		
		Damien ARMAND		
		Sylvette HUGUET		
		Serge GRASSET		
FRAISSINET DE FOURQUES	1	Daniel REBOUL	1	François GRÉGOIRE
GATUZIÈRES	1	Michel COMMANDRÉ	1	Marc AINE
GORGES-DU-TARN CAUSSES	4	Alain CHMIEL		
		Jaclyn MALAVAL		
		Patrick BOSC		
		Jean-Luc MICHEL		
HURES-LA-PARADE	1	André BARET	1	Vincent PRATLONG
ISPAGNAC	4	Gérard PEDRINI		
		Sébastien MOREAU		
		Pierre HERRGOTT		
		Bdeia AMATUZZI		
LA MALENE	1	Régine DOUSSIÈRE	1	Cécile JASSAUD
LES BONDONS	1	Francis DURAND	1	Cédric PALMIER
MAS-SAINT-CHÉLY	1	Gérard MOURGUES	1	Gilles VERGELY
MEYRUEIS	4	René JEANJEAN		
		Christian ALBARIC		
		Maurice DUNY		
		Marie-Suzanne EVESQUE		
ROUSSES	1	Daniel GIOVANNACCI	1	Jonathan MEYNADIER
SAINT-PIERRE-DES TRIPIERS	1	Emmanuel ADELY	1	Jean-Philippe VERNHET
VÉBRON	1	Alain ARGILIER	1	Christine DOUTRES
	35		*12*	

Cette séance d'installation a également permis d'élire l'exécutif communautaire, comme suit :
LE PRÉSIDENT Henri COUDERC, en charge des Ressources humaines & des Finances (en lien avec le Bureau). Il a également pour missions :

- D'être l'organe exécutif de la Communauté de Communes,
- De préparer et exécuter les délibérations soumises au Conseil communautaire,
- D'être tenu de rendre compte au Conseil communautaire des affaires réglées dans le cadre de ses délégations,
- D'être l'ordonnateur des dépenses et de prescrire l'exécution des recettes,
- D'être le supérieur hiérarchique des services communautaire et de nommer le personnel,
- De représenter juridiquement la Communauté de communes en justice, ainsi que dans les diverses instances,
- De pouvoir donner délégation à un ou plusieurs vice-présidents.

LE BUREAU ET LES VICE-PRÉSIDENTS

Le Bureau est composé du Président, de 7 vice-président(e)s et 1 autre membre, soit 9 membres.
Le Bureau définit les orientations de travail des commissions et donne son avis sur la conduite des projets. C'est une instance de débats sur les actions en cours et en préparation. Il propose les sujets à inscrire à l'ordre du jour du Conseil communautaire pour délibération.
Les vice-présidents et les autres membres du Bureau sont successivement élus selon le même mode de scrutin que le président et leur élection est liée à celle du Président. Ils représentent le président pour l'exercice des différentes compétences de la Communauté de communes :

- 1ère Vice-Présidente en charge des **Solidarités territoriales** *(dont les Maisons de Services au Public)* : Madame **Flore THÉROND** (Florac-Trois-Rivières) ;
- 2nd Vice-Président en charge du **Tourisme durable & des Sports de pleine nature** : Monsieur **Alain CHMIEL** (Gorges-du-Tarn-Causses) ;
- 3èmeVice-Président en charge de l'**Environnement de l'Attractivité & de l'Innovation** *(dont les mobilités*) : Monsieur **André BARET** (Hures-La-Parade) ;
- 4ème Vice-Président en charge de l'**Animation du territoire - évènementiels en lien avec le tissu associatif** & Communication : Monsieur **Alain ARGILIER** (Vébron) ;
- 5ème Vice-Président en charge des **Moyens & du Patrimoine** : Monsieur **René JEANJEAN** (Meyrueis) ;
- 6ème Vice-Président en charge de la **Culture** : Monsieur **François ROUVEYROL** (Barre-des-Cévennes) ;
- 7ème Vice-Président de l'Eau, de l'**Assainissement & des travaux structurants** : Monsieur **Serge VÉDRINES** (Florac-Trois-Rivières) ;
- Membre du Bureau : Monsieur **Daniel GIOVANNCACCI** (Rousses).

Commissions thématiques

Lors de la séance ordinaire du Conseil du 23 juillet 2020, les **Commissions thématiques** ont été instaurées et leur composition arrêtée :

Ces commissions spécialisées sont organisées en fonction des compétences de la Communauté de communes et présidées par les vice-présidents. Elles ont en charge la préparation des projets et le suivi des actions. Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles émettent de simples avis ou formulent des propositions et élaborent des rapports sur les affaires étudiées. Ces rapports font l'objet de présentation devant le Bureau et le Conseil communautaire.

Précisons que conformément aux dispositions de la loi Engagement et Proximité du 19 décembre 2019, les conseillers municipaux des communes-membres de la Communauté de communes peuvent participer de manière régulière aux réunions des commissions thématiques, de même que des intervenants extérieurs peuvent être conviés exceptionnellement, au titre de leurs qualités d'experts ou d'acteur local impliqué.

Commission Ressources humaines, animée par Henri COUDERC	
Délégués communautaires	- Daniel GIOVANNACCI, - Flore THÉROND, - Gérard PÉDRINI, - Vincent PRATLONG,
Autres membres, proposés par les commune	- Alice MEYRIGNAC (Ispagnac), - Marie-Pierre AINE (Hures-La-Parade), - Christelle DEROZIER (Hures La Parade).

Commission Finances, animée par Henri COUDERC (en lien avec le Bureau)	
Délégués communautaires	- Gisèle ROSSETTI, - Flore THÉROND, - Gérard PÉDRINI, - Vincent PRATLONG, - Jaclyn MALAVAL,
Autres membres, proposés par les commune	- Sandrine DESCAVES (Hures-La-Parade), - Alice MEYRIGNAC (Ispagnac), - Martine PEDULLA (Ispagnac) - Christèle GRANIER (Florac-Trois-Rivières).

Commission Solidarités territoriales, animée par Flore THÉROND	
Délégués communautaires	- Gisèle ROSSETTI, - Michel CAPONI, - Christian ALBARIC, - Sylvette HUGUET, - Bdeia AMATUZZI,
Autres membres, proposés par les commune	- Marie-Pierre AINE (Hures-La-Parade), - Christian RAMEAU (Florac-Trois-Rivières), - Guillaume MARTIN (Florac-Trois-Rivières), - Marie-Paule DRAENDLIN (Ispagnac), - Maryse GARIT (Rousses), - Martine REY (Florac-Trois-Rivières).

Commission Tourisme durable & Sports de pleine nature, animée par Alain CHMIEL	
Délégués communautaires	- Claudie MARTIN-PASCAL, - Damien ARMAND, - Vincent PRATLONG, - Emmanuel ADELY, - Marie-Thérèse CHAPELLE, - Régine DOUSSIÈRE,

	- Sylvette HUGUET, - Alain ARGILIER, - René JEANJEAN, - François ROUVEYROL.
Autres membres, proposés par les commune	- Isabelle PIN (Hures-La-Parade), - Gilles VERGELY (Hures-La-Parade), - Émilie QUIOT (Ispagnac), - Sylvain MOLINES (Ispagnac), - François GEULJANS (Rousses).

Commission Attractivité & innovation, animée par André BARET	
Délégués communautaires	- Claudie MARTIN-PASCAL, - Martine BOURGADE, - Gérard PÉDRINI.
Autres membres, proposés par les commune	- Marie CLÉMENT (Fraissinet de Fourques), - Bruno COMMANDRÉ (Hures-La-Parade), - Fortuné MOURGUES (Ispagnac), - Martine PEDULLA (Ispagnac), - Laurane MANAS (Bédouès-Cocurès).

Commission Communication, animée par Alain ARGILIER	
Délégués communautaires	- Damien ARMAND, - Sébastien MOREAU, - Sylvette HUGUET, - Marie-Suzanne EVESQUE.
Autres membres, proposés par les commune	- Roland PLANTIN (Florac-Trois-Rivières), - Émilie QUIOT (Ispagnac), - Guy BOISSEROLLES (Ispagnac), - Yannick RENEUVE (Ispagnac), - Laurane MANAS (Bédouès-Cocurès), - François GEULJANS (Rousses).

Commission Animation du territoire et évènementiels en lien avec le tissu associatif, animée par Alain ARGILIER	
Délégués communautaires	- Sébastien MOREAU, - René JEANJEAN.
Autres membres, proposés par les commune	- Émilie QUIOT (Ispagnac), - Guy BOISSEROLLES (Ispagnac), - Yannick RENEUVE (Ispagnac).

Commission Moyens & Patrimoine, animée par René JEANJEAN	
Délégués communautaires	- Serge VÉDRINES, - Sébastien MOREAU, - Marie-Thérèse CHAPELLE.
Autres membres, proposés par les commune	- Martine PEDULLA (Ispagnac), - Sylvain MOLINES (Ispagnac), - Martine REY (Florac-Trois-Rivières).

Commission Culture, animée par François ROUVEYROL	
Délégués communautaires	- Sébastien MOREAU, - Sylvette HUGUET.
Autres membres, proposés par les commune	- Roland PLANTIN (Florac-Trois-Rivières), - Éric DUPRÉ (Hures-La-Parade), - Anne VERNHET (Saint-Pierre-des-Tripiers), - Alice MEYRIGNAC (Ispagnac),

	- Émilie QUIOT (Ispagnac), - Guy BOISSEROLLES (Ispagnac), - Guillaume MARTIN (Florac-Trois-Rivières).

Commission Travaux structurants, animée par Serge VÉDRINES	
Délégués communautaires	- Serge GRASSET, - Pierre HERRGOTT, - Gérard PÉDRINI, - Maurice DUNY, - Patrick BOSC.
Autres membres, proposés par les commune	- Marie CLÉMENT (Fraissinet de Fourques), - Bruno COMMANDRÉ (Hures-La-Parade), - Jacqueline LAMARE (Hures-La-Parade), - Véronique DESSAINT (Florac-Trois-Rivières), - Sylvain MOLINES (Ispagnac), - Fortuné MOURGUES (Ispagnac), - Martine PEDULLA (Ispagnac), - Bernard CREISSENT (Bédouès-Cocurès), - Philippe BOUTELLIER (Rousses).

Le champ de compétences Environnement est traité dans le cadre des Comités de Pilotage des sites Natura 2000, par délégation aux syndicats mixtes de bassins versant en ce qui concerne la GEMAPI (SMBV Tarn Amont, Lot Dourdou ou des Gardons) et au SICTOM des Bassins du Haut Tarn en matière de déchets des ménages.

Finances & Ressources Humaines

✓ **Le budget 2020 a été voté !**

Habituellement, le budget primitif de la Communauté de communes est voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il s'applique. Cette année, marquée par le renouvellement des élus municipaux et communautaires d'une part, et par la crise sanitaire d'autre part, aura vu son cycle budgétaire décalé par rapport à la normale.
Il a pourtant bien fallu que la Communauté tourne jusqu'au 23 juillet, date du vote du budget ! Des autorisations budgétaires spéciales ont été mises en place, permettant au Président d'engager des dépenses, dans la limite des crédits inscrits l'année dernière. La conférence des Maires, qui examine le projet de budget, s'est réunie le 16 juillet 2020 et a approuvé celui-ci, qui a été voté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.
Le budget primitif est le fruit d'un travail collectif : les élus définissent les politiques communautaires, ainsi que les projets qu'ils souhaitent réaliser ; les services, qui gèrent les services publics et les compétences communautaires au quotidien, traduisent financièrement toutes les actions et projets. Le service finances – RH complète le budget avec les éléments relatifs à la masse salariale, les emprunts, la TVA, et s'assure du respect de l'équilibre budgétaire. Le budget qui vous est présenté traduit bien l'articulation entre le projet politique des élus et la mise en œuvre de celui-ci, grâce aux services opérationnels et fonctionnels.

Pour le premier budget de la nouvelle mandature, les faits marquants sont les suivants :

- **Les objectifs du budget primitif 2020, définis dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, sont retranscrits ci-dessous :**
  1. **Améliorer l'épargne brute** par rapport à celle de 2019, pour maintenir une capacité de désendettement inférieure à 10 ans ;
  2. Suite à la crise sanitaire, **soutenir le tourisme et les entreprises du territoire**, en mettant en œuvre des mesures appropriées pour leur permettre d'amortir les effets induits sur leur structure financière ;
  3. Instaurer **une relation de confiance et de solidarité avec les communes du territoire**, notamment dans le cadre de la gestion de la compétence eau et assainissement, en témoignant un soutien indirect aux communes pour financer les projets d'investissement structurants de ce service.
- **L'équilibre du budget :**
  - ✓ Budget principal de la Communauté de communes : 10 570 265,58 €
  - ✓ Budget annexe régie Eau et Assainissement : 4 350 511,16 €
  - ✓ Budget annexe DSP Eau et Assainissement : 493 158,02 €
  - ✓ Budget annexe SPANC : 84 248,16 €
  - ✓ Budget annexe Genette verte : 361 608,79 €
  - ✓ Budget annexe Maisons de santé : 617 025,74 €
  - ✓ Budget annexe ZA de Cocurès : 2 083 845,48 €

  BUDGET TOTAL : 18 560 662.93 €

- **La section de fonctionnement par chapitre :**

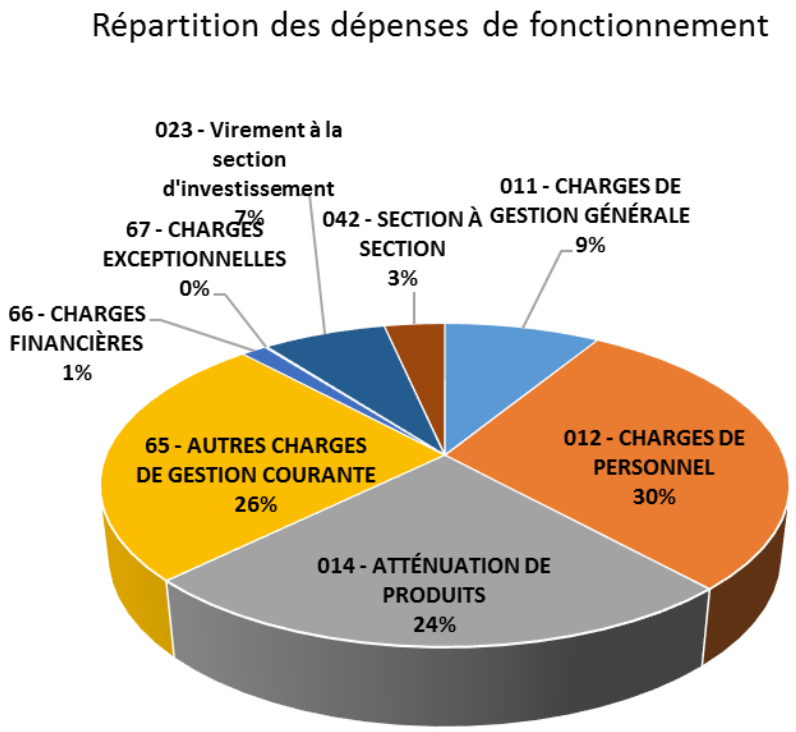

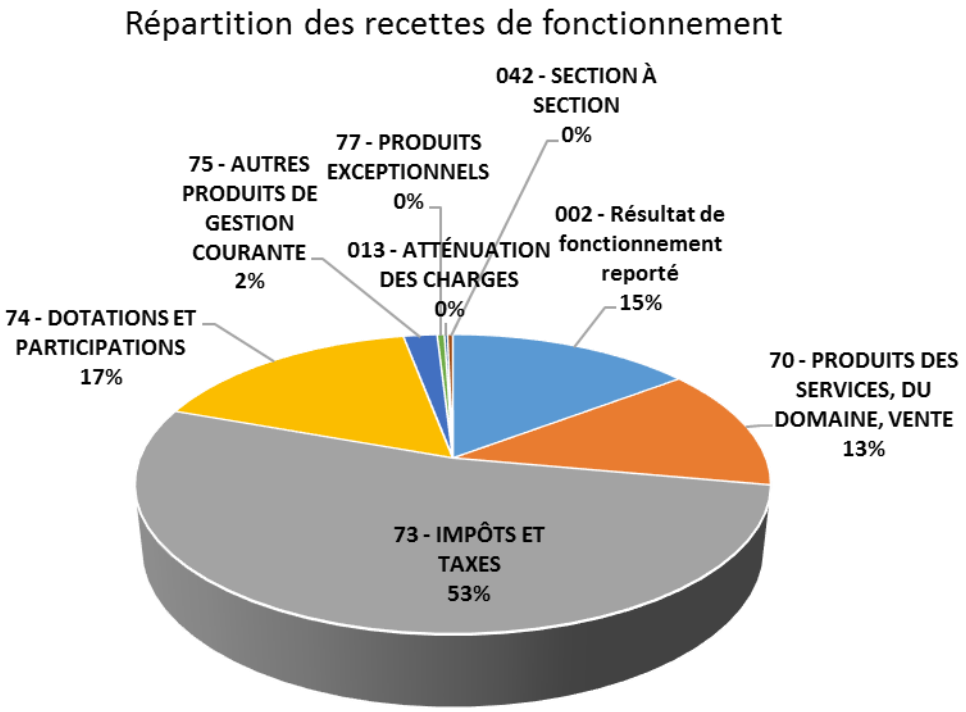

➢ **Les actions concrètes mises en œuvre pour respecter les objectifs du budget :**

1. **Améliorer l'épargne brute** par rapport à celle de 2019, pour maintenir une capacité de désendettement inférieure à 10 ans ;
   → **Se donner les moyens de son ambition : sans augmenter les taux de fiscalité locale, la Communauté de communes devra être vigilante quant à l'évolution de ses dépenses de fonctionnement, pour préserver des marges de manœuvre pour l'avenir.**

2. Suite à la crise sanitaire, **soutenir le tourisme et les entreprises du territoire**, en mettant en œuvre des mesures appropriées pour leur permettre d'amortir les effets induits sur leur structure financière ;
   → **Toutes les contributions et subventions à nos partenaires sont maintenues voire accrues en 2020, pour tenir compte des difficultés engendrées par la crise sanitaire.**
   → **La Communauté de communes Gorges Causses Cévennes témoigne son soutien, notamment à l'Office du tourisme Gorges du Tarn Causses et Cévennes, malgré la diminution à prévoir de la Taxe de séjour, ainsi qu'aux ALSH de Florac, Sainte Énimie, Ispagnac et Meyrueis.**
   → **À noter sur 2020 : fermeture des budgets annexes du Transport scolaire et de la ZAE de St Julien du Gourg.**
   → **Mise en œuvre d'un dégrèvement de fiscalité pour les petites entreprises : cette mesure consiste à appliquer un dégrèvement de 2/3 de la CFE 2020 des entreprises concernées ; 1/3 de ce dégrèvement sera compensé par l'État, 1/3 sera à la charge de la collectivité. La part estimée, à la charge de la Communauté de communes, s'élève à environ 24 000 €, pour venir en soutien de 76 entreprises du territoire concernées par cette mesure.**
   → **La création d'une opération pour abonder le fonds L'OCCAL à hauteur de 22 000 € constitue un engagement fort pour le soutien de l'économie dans le cadre de la crise sanitaire.**

3. Instaurer **une relation de confiance et de solidarité avec les communes du territoire**, notamment dans le cadre de la gestion de la compétence eau et assainissement, en témoignant un soutien indirect aux communes pour financer les projets d'investissement structurants de ce service.
   → **Avec un total de dépenses d'équipement de 3,3 millions d'euros, la Communauté de communes affirme son soutien au territoire.**
   → **De même, l'intercommunalité souhaite adopter une posture de solidarité territoriale, à destination des communes, en aidant à financer les projets d'eau et d'assainissement. Une subvention de 150 000 € est prévue en ce sens.**

Le budget primitif 2020 par compétence (fonctionnement)

DÉPENSES	RECETTES
Enfance / éducation	
439 202.66 €	352 060.73 €
Accueil loisir sans hébergement	
95 982.00 €	11 887.76 €
Maisons France Service	
141 677.98 €	60 250.00 €
Maisons de santé	
125 400.00 €	143 000.00 €
Aire d'accueil des gens du voyage	
10 679.17 €	8 100.00 €
Tourisme	
659 720.44 €	191 054.55 €
Économie	
15 916.50 €	
ZA de Cocurès	
797 400.00 €	482 417.00 €
Natura 2000	
105 806.60 €	105 800.00 €
GEMAPI - Hors GEMAPI	
65 724.00 €	32 000.00 €
Transport	
72 153.36 €	39 000.00 €
Communication / associations	
50 950.00 €	
Administration de la collectivité	
468 684.30 €	94 090.00 €
Genette verte	
270 700.00 €	76 610.00 €
Eau et assainissement	
1 322 410.31 €	1 584 390.00 €
Équipements structurants	
15 916.50 €	

Pour aller plus loin sur le budget primitif 2020 de la Communauté de communes Gorges causses Cévennes, vous pouvez consulter tous les documents en ligne sur notre site Internet à l'adresse suivante :
https://www.gorgescaussescevennes.fr/budget_fr.html

Bon à savoir – À noter !

Le calendrier des instances communautaires

L'ensemble des instances est désormais installé et déjà, une séance ordinaire du Conseil communautaire s'est tenue le 23 juillet 2020.

Le calendrier des instances du second semestre s'annonce bien rempli et prévoit d'ores et déjà les réunions suivantes, dont la réflexion sera alimentée par les travaux en commissions thématiques.

- Jeudi 17 septembre 2020 à 18 heures – ***séance ordinaire du Conseil***
- Début octobre 2020 - ***Conférence des Maires*** (règlement intérieur, Pacte de gouvernance…)
- Jeudi 29 octobre 2020 à 18 heures – ***séance ordinaire du Conseil***
- Dans le courant de l'automne, ***réunion de l'ensemble des 17 conseils municipaux*** pour présenter la Communauté de communes
- Jeudi 17 décembre 2020 à 18 heures – ***séance ordinaire du Conseil***

PORTRAIT COLLECTIF

Pour le prochain numéro, Mesdames et Messieurs les animateurs-médiateurs de nos Maisons de services au public, futures Maisons France Services, préparez vos plus belles photos qui témoignent de l'accomplissement remarquable de vos missions au quotidien !